



Droit des parent sur leur fille mariée décédé

Par **MARDE**, le **29/03/2010** à **12:49**

Bonjour,
notre soeur est décédé il y a 16 jours, et toute sa famille était présente pour ses funérailles.
Son mari a décidé de faire bruler le corps et de disperser les cendres en mer. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Est ce que dans ce cas ci les parents ont le droit de dire non malgré qu'elle soit mariée? Son mari a t-il tous les droits? Elle n'a n'a pas fait de testament.
Merci.

Bien cordialement.